

ENVIRONNEMENT TP

Avenue de Gonesse, FONTENAY-EN-PARISIS
(95)

Création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) Demande d'enregistrement

Addendum concernant la gestion des eaux pluviales en amont du site

Rapport

Réf : CDMCIF203861 / RDMCIF02666-01

SAHII / AC

26/1/20



GINGER
BURGEAP



ENVIRONNEMENT TP

Avenue de Gonesse, FONTENAY-EN-PARISIS (95)

Addendum concernant la gestion des eaux pluviales en amont du site

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	26/11/2020	01	S. HAMADANI 	A. CHEREL 	A. CHEREL 

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CDMCIF203861 / RDMCIF02666-01
Numéro d'affaire :	A45416
Domaine technique :	SD02

BURGEAP Agence Ile-de-France • 143 avenue de Verdun – 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex
 Tél : 01.46.10.25.70 • Fax : 01.46.10.25.64 • burgeap.paris@groupeginger.com

1. Addendum concernant la gestion des eaux pluviales en amont du site

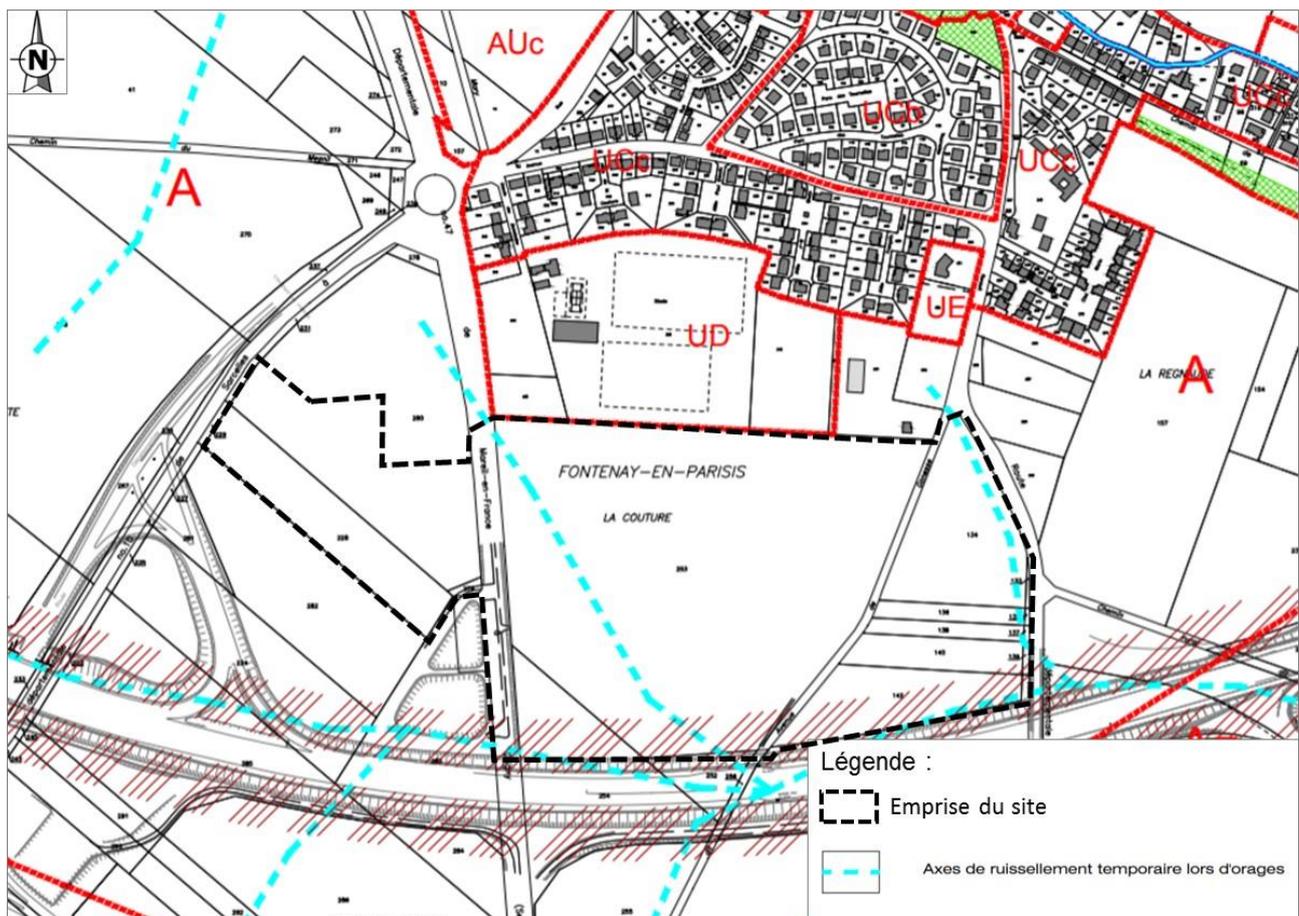
Cet addendum précise la note de calcul hydraulique en Annexe 3 en page 158/257 de la PJ-B – « Dossier de demande d'enregistrement au titre de la rubrique 2760-3 des ICPE » ainsi que le § 2.4. Hydrographie-Hydraulique de ladite PJ-B.

Dans la première version du dossier, le CD47 au nord était conservé comme entrée du site.

Les fossés existants étaient donc conservés et permettaient de continuer d'absorber les eaux de ruissellements du rond-point d'entrée de village, du CD 47 (transformé en parking devant le Centre de Loisirs) et les éventuelles pluies décennales et centennales en direction des bassins de rétention existants (cf. talweg au Plan local d'urbanisme, se reporter en PJ n°4 du dossier d'enregistrement).

L'axe nord-sud du CD47 étant conservé, aucune mesure de collecte des eaux existantes n'était alors nécessaire.

Figure 1 : Extrait du Plan local d'urbanisme de Fontenay-en-Parisis



Source : <https://www.fontenay-en-parisis.fr/>

Dans le cadre de la création d'un nouvel accès par l'ouest en concertation avec le Conseil Départemental du Val d'Oise, et afin de conserver la volumétrie du projet avec le décalage du stockage à l'ouest, la portion du CD47 traversant le site va être comblée ainsi que son fossé.

Comme précisé au § 2.4.3 de la PJ-B « Les eaux de ruissellement du site seront récupérées dans des fossés périphériques situés en bordure du site et par des noues, la réalisation du stockage et des travaux d'aménagement fonctionnant en parallèle. »

Il est bien prévu qu'une noue d'infiltration soit réalisée au nord de l'emprise du projet, interceptant les eaux du bassin versant nord du site (eaux de ruissellement du terrain de football, du rond-point et de l'ancien CD47).

Elle sera connectée au réseau de gestion des eaux pluviales du projet, comme illustré sur la figure suivante (qui annule et remplace la figure 18 de la PJ-B en page 40/257).

Figure 2 : Plan de gestion des eaux pluviales



Cette noue d'infiltration sera localisée dans la bande des 10 m, hors stockage de remblais.

► Principe de fonctionnement

Elle sera conçue pour retenir l'eau de ruissellement et l'évacuer par infiltration dans le sol en place.

Elle pourra être constituée de plusieurs tronçons successifs qui peuvent déborder les uns dans les autres par des surverses aménagées. Ces tronçons peuvent par exemple être séparés par des redents enherbés ou des entrées de parcelles profilées.

Figure 3 : Exemples de noue d'infiltration



Source : *Techniques alternatives de gestion des eaux pluviales urbaines Etude régionale sur la capacité d'infiltration – AREAS 2018*

Le surplus recueilli sera ensuite dirigé vers divers bassins existants aux points bas du site. Ces bassins vont permettre de limiter la contribution du site sur les eaux de surface et donc ne pas dégrader de manière significative leur qualité.

Par ailleurs, les eaux de ruissellement du projet ne sont pas susceptibles de contenir de pollutions notables, compte tenu de la nature du projet (stockage de déchets inertes).

La conclusion du § 2.4.2 sur les impacts du projet reste inchangée, à savoir :

Les rejets aqueux du site se limitent aux eaux pluviales de ruissellement non contaminées.

Une gestion séparative des eaux pluviales sera mise en place. L'impact qualitatif de ces rejets sur le milieu récepteur est très faible.